



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 32840

Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur la création d'une journée nationale de la Résistance. De nombreux anciens combattants et amis de la Résistance souhaiteraient commémorer chaque année la création du Conseil national de la Résistance (CNR), le 27 mai 1943. L'institution d'une telle journée, non fériée, permettrait de rendre hommage au courage des résistants et d'enseigner aux jeunes générations l'histoire et les combats menés hier. Elle souhaiterait donc qu'il puisse lui indiquer quelles mesures il compte prendre afin d'instituer une journée nationale de commémoration des combats de la Résistance.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le secrétaire d'État aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté à la Fondation de la Résistance est une des illustrations importantes de cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux doivent lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes doivent également être prises. L'institution d'une journée nationale de la Résistance est une suggestion qui mérite une grande attention mais suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Toutefois, le secrétaire d'État tient à rappeler qu'à l'occasion de la réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante le Président de la République avait marqué avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce jour une cérémonie à Paris. En effet, l'année passée a été marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le 60e anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance. L'année 1944, quant à elle, demeure dans la mémoire collective comme la renaissance de la liberté, après quatre ans d'occupation par les troupes du régime nazi. Cette victoire qui a permis le rétablissement de la démocratie a cependant eu un coût humain, qu'ont payé aussi bien les armées que les combattants de l'ombre et les populations civiles. Ainsi, en 2004 sera commémoré le 60e anniversaire des débarquements et de la libération du territoire national. La résistance intérieure ayant contribué à cette victoire, des cérémonies de grande ampleur en présence de hautes autorités de l'État seront organisées sur plusieurs sites en relation avec les combats du maquis. Enfin, le secrétaire d'État précise que le site internet intitulé « Mémoire des hommes » ouvrira une nouvelle base de données sur laquelle figureront les noms des 1006 victimes fusillées au mont Valérien.

Données clés

Auteur : [Mme Élisabeth Guigou](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32840

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2004, page 778

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2521